

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2024-059 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Service Enfance Jeunesse – Appel à projet Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports – BOP 163 (SDJES).

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que le service enfance jeunesse adhère au « Plan Mercredi » déployé par le ministère de l'Éducation Nationale depuis l'exercice 2018 (délibération 2018-145- du 27 novembre 2018).

Monsieur le Président rappelle que ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de nouvelles activités le mercredi matin. Ce label « Plan mercredi » garantit, pour les familles et les enfants des activités variées de qualité tout en permettant une continuité éducative. Ainsi depuis 2018, de nouvelles activités ont pu être proposées aux enfants grâce à la création et l'utilisation de malles pédagogiques. En 2023, la réponse à un appel à projet et les subventions accordées par l'Éducation nationale et la Mutuelle Sociale Agricole ont permis aux enfants d'accéder à différentes prestations culturelles et artistiques.

Pour l'année 2023-2024, Monsieur le Président explique que le service Enfance a souhaité orienter les animations proposées, dans le cadre du Plan mercredi, vers le sport pour concilier la réalité de l'événement des Jeux Olympiques se déroulant à Paris cet été. L'objectif poursuivi vise à diversifier les découvertes et initiations à la pratique de nouveaux sports, à s'initier aux nouvelles pratiques sportives ajoutées à ces Jeux Olympiques et à utiliser le sport comme vecteur de rencontre et de partage.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le service Enfance de l'intercommunalité a répondu à l'appel à projet lancé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) dans le cadre du renouvellement du programme budgétaire « jeunesse, éducation populaire et vie associative » BOP 163 pour l'année 2024.

Monsieur le Président détaille le projet qui s'adressera à l'ensemble des enfants inscrits sur les accueils périscolaires du mercredi pour la période de mai à juin 2024 ainsi que pour la période de septembre à octobre 2024 en répondant à cet appel à projets :

- pour favoriser la découverte de nouvelles pratiques sportives en lien avec les prochains jeux Olympiques,
- pour organiser des rencontres avec différents partenaires sur le territoire de l'intercommunalité,
- pour initier une culture commune pour lutter contre toutes les formes de violences et/ou de discriminations notamment en faisant découvrir le handisport.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet présenté par le service enfance concernant l'appel à projets lancé par le service départemental à la jeunesse, à l'éducation populaire et aux sports ;
- de solliciter le soutien financier du service départemental concernant le projet présenté ;
- de prévoir les crédits nécessaires au financement de ce projet d'animation dans le cadre du budget principal 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.